

Marchés publics : comprendre les procédures

Durée : 1 jour (7 heures)

Public concerné :

- Chefs d'entreprises, managers, assistant(e)s techniques et administratif(ve)s, conducteurs de travaux.

Effectif :

- 12 participants au maximum

Prérequis :

- Français : lu, écrit, parlé

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation alternant apports théoriques, partage d'expériences et mises en situations pratiques
- Présentation PowerPoint, mémo, modèle de documentation, vidéo et tutoriels
- Support et documentation remis à chaque participant à l'issue de l'action.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Signature de feuilles d'émergence contresignées par le formateur (animation en présentiel) ou enregistrement des temps de connexion de chaque stagiaire (animation à distance)
- Autoévaluation des acquis et de la qualité de la formation renseignée par le stagiaire à l'issue de l'action
- Formation sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.

Objectifs :

- Maîtriser les différents types de procédure qui régissent la Commande Publique
- Identifier et connaître le rôle des différents acteurs d'un marché de travaux.
- Connaître les éléments constitutifs d'un dossier de candidature.

Programme :

■ Les différents types de procédures de consultation

- Seuils des procédures et réglementation juridique
- Connaitre les différents intervenants dans les marchés publics
- Connaitre la signification des abréviations du lexique de la commande publique
- Savoir où trouver les avis d'appel publique à la concurrence.

■ Comment réunir les pièces et constituer un dossier de candidature spécifique travaux

- Savoir dans quel document trouver la liste des pièces administratives à fournir
- Savoir dans quel document trouver la liste des pièces techniques à fournir
- Connaitre l'ordre de priorité des pièces dans un marché public (AE, CCAP, CCTP...)
- Connaitre et savoir déchiffrer un CCAP, un CCTP, un DPGF
- Différents modes de transmission des offres.

Le + de la formation :

Une journée nécessaire avant de se lancer dans les dossiers d'appels d'offres publics.

